

« L'amélioration de la compétitivité se joue aussi dans la qualité des relations qu'élaborent les entreprises avec leurs fournisseurs »

Richard Calvi et Marie-Anne Le Dain, chercheurs au CNRS



Charte fournisseurs

*Pour une collaboration fiable,
durable et responsable*

1 Présentation Groupe Romande Energie

Énergéticien multi-services et premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie propose à ses clients une large gamme de solutions durables qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Parmi celles-ci, un accompagnement sur mesure pour produire sa propre énergie et des produits et services visant à améliorer l'efficacité énergétique tout en encourageant la sobriété.



Par Groupe Romande Energie, on entend, dans ce document, Romande Energie SA et toutes ses sociétés intégrées.

Romande Energie ambitionne de faire de la Suisse romande la première région décarbonée du pays. L'entreprise investit de manière constante et significative pour augmenter son parc de production d'énergie locale et renouvelable. Avec ses centrales solaires, hydrauliques, éoliennes et de biomasse, ses nombreux réseaux de chauffage à distance ainsi que ses projets géothermiques et éoliens, elle tient cet engagement et distribue toujours plus d'énergie d'origine renouvelable à ses clients.

Romande Energie se positionne en véritable partenaire d'une société respectueuse de l'environnement, des individus et d'une économie pérenne. **Accompagner les Romandes et les Romands vers un avenir durable** est au cœur même de sa raison d'être.

Notre raison d'être

«**RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable.**»

Fruit d'une consultation et d'une cocréation menées par un groupe de collaboratrices et collaborateurs ainsi que nos différentes parties prenantes, notre raison d'être et nos valeurs définissent notre ADN. Elles orientent au quotidien l'ensemble de nos activités et de nos comportements tout en leur insufflant du sens et de la valeur. Ainsi, elles nous rendent plus à même de relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques d'aujourd'hui et de demain

Nos 5 valeurs



Audace: Nous avons le courage d'aller au-delà des habitudes. Nous apprenons de nos expériences et restons à l'écoute pour concrétiser des idées innovantes.



Authenticité: Nous privilégions des relations franches et sincères pour instaurer un climat de confiance dans la durée.



Collaboration: Nous atteignons nos objectifs communs en travaillant ensemble dans le respect, l'écoute et l'échange.



Simplicité: Nous œuvrons au quotidien pour être efficaces et accessibles.



Fiabilité: Nous tenons nos engagements grâce à des compétences et un professionnalisme dignes de confiance.

Plus d'informations sur romande-energie.ch/tout-sur-nous/en-bref

2 Service Achats

Les activités du Groupe Romande Energie, ainsi que le cadre réglementaire dans lequel elles sont exercées, nécessitent une gestion rigoureuse des achats.

Le Service Achats contribue à la performance et à la rentabilité du Groupe en adoptant des raisonnements en analysant les coûts globaux tout au long de la chaîne de valeur. Il applique des normes environnementales et sociétales ambitieuses, respecte le droit applicable et l'intégrité, tout en s'assurant de l'entière satisfaction des clients internes et finaux.

Pour cela, le Service Achats :

- Élabore une politique et stratégie d'achat qui se base sur nos trois piliers de développement durable (sociétal, environnemental, économique).
- Assure une veille sur les marchés.
- Rationalise le panel de fournisseurs.
- Intègre les engagements du Groupe en faveur du développement durable dans les appels d'offres, ainsi que dans l'évaluation des fournisseurs.
- Instaure des relations de confiance avec les partenaires pour favoriser l'émergence d'accords équilibrés et bénéficiaires pour tous et en toute transparence.
- Négocie les conditions économiques de l'achat, s'assure du respect des engagements contractuels et procède à l'évaluation régulière des partenaires commerciaux.
- Collabore au développement des activités et produits avec ses partenaires.
- Définit des stratégies de réduction de coûts tout en respectant les aspects de durabilité, y compris en optimisant les processus et le contrôle des dépenses.
- Intègre les partenaires en amont dans la stratégie d'approvisionnement.

Qu'attendons-nous de nos partenaires ?

Romande Energie considère ses fournisseurs comme des partenaires durables et innovants, disposés à participer à la réussite réciproque en créant de la valeur ajoutée et en faisant preuve d'engagement et de flexibilité.

En accord avec ses valeurs d'entreprise et sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), Romande Energie traite de manière privilégiée les partenaires qui démontrent les engagements suivants :

Engagement en matière de durabilité

- Participer activement à l'évaluation RSE via EcoVadis, B Corp ou une solution équivalente ;
- Démontrer un engagement fort en termes de responsabilité sociétale et environnementale ;
- Contribuer concrètement à la réduction de l'impact environnemental et à la lutte contre le changement climatique ;
- Soutenir la collecte de données liées au bilan de gaz à effet de serre.

Sécurité et conformité éthique

- Ne pas recourir à des minerais ou des métaux provenant de zones de conflit ou à haut risque et contenant de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or.
- Ne pas mettre en circulation de biens ou services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants par ces derniers ;
- Respecter strictement les lois en vigueur, notamment en matière de protection des travailleuses et travailleurs, de conditions de travail ou encore d'égalité femmes-hommes ;
- Se conformer aux règles de sécurité sur les chantiers du Groupe.

Performance et innovation

- Être dans une logique d'amélioration continue, en challengeant les processus appliqués, en faisant preuve d'ouverture par rapport au changement et en se montrant novateurs dans les solutions proposées ;
- Garantir la qualité des prestations fournies.

Collaboration et transparence

- Être scrupuleusement attentifs à la bonne application des engagements précités sur le long terme, notamment par des contrôles internes réguliers;
- Transmettre à Romande Energie tout document ou élément utile permettant au besoin d'attester du respect des différents engagements précités.

Les audits fournisseurs et prestataires de services

Il s'agit d'un élément essentiel dans l'assurance de la qualité des produits et prestations achetées par Romande Energie. Il a sa place à toutes les étapes de la relation entre Romande Energie et ses fournisseurs. Trois natures d'audits existent :

1. Au début de la relation – Diagnostic de l'organisation du fournisseur.

- **Objectif principal :** Vérifier si les processus du fournisseur répondent aux exigences des documents contractuels.
- **Objectif secondaire :** Évaluer le potentiel de développement et la capacité à satisfaire d'autres demandes (selon projets existants ou à venir).

2. Au cours de la relation – Audit d'évaluation.

- **Objectif :** Vérifier le bon fonctionnement du système du fournisseur conformément aux exigences contractuelles.

3. Suite à une non-conformité ou suite à une modification du processus – Audit de suivi.

- **Objectif :** Vérifier et mesurer l'efficacité des actions mises en place.

Ces audits ne visent pas à contester les certifications des fournisseurs, ni les conclusions d'autres audits, mais à obtenir des informations en sus des échanges administratifs ou commerciaux habituels et à renforcer le partenariat entre les deux parties.

Marchés publics

Certaines activités du Groupe Romande Energie sont assujetties à la législation sur les marchés publics. Les marchés publics ont pour but d'assurer une concurrence saine et efficace, une impartialité de l'adjudication, la transparence des procédures et l'utilisation parcimonieuse des revenus publics.

Le Groupe Romande Energie, signataire de la [charte d'éthique vaudoise](#) en matière de marchés publics, applique ses neuf articles à tous les appels d'offres de ses sociétés contrôlées. Par ailleurs, le siège de Romande Energie se situant dans le Canton de Vaud , les [10 mesures pour le respect des aspects sociétaux](#) sont également mises en oeuvre.

Dans le cadre d'appels d'offres publics, Romande Energie pose des exigences élevées en matière de durabilité et les pondère à hauteur de 20% minimum. L'objectif est similaire pour les autres appels d'offres. Nous utilisons des critères de durabilité spécifiques aux prestations, fournitures ou travaux, ainsi que des critères généraux. Ces derniers concernent, entre autres, les émissions de gaz à effet de serre, les performances environnementales des produits/prestations et la notation de performance de la durabilité du fournisseur selon le référentiel ISO 26000.

Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise

Conscient de faire partie d'un tout, le Groupe Romande Energie place le développement durable au cœur de sa stratégie d'entreprise et se dote d'une politique RSE ambitieuse.

Tout en recherchant la performance économique qui propose une offre de services à valeur ajoutée innovante, le Groupe intègre des contingences environnementales et sociétales à l'ensemble de ses activités, comme par exemple la production ou la commercialisation d'énergie 100% renouvelable et suisse, une offre de produits et de services destinés à réduire l'empreinte carbone de nos clients, la gestion des déchets ou le soutien associatif.

Romande Energie soutient l'égalité de traitement, en particulier lors de la sélection des candidates et des candidats, de l'aménagement des conditions de travail, de la rémunération et de l'encouragement au développement personnel. Le Groupe est également très engagé dans le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Authentique et cohérent, le Groupe Romande Energie met un point d'honneur à aligner son approche aux 3 niveaux suivants : individuel, collectif et parties prenantes.

Ainsi, le Groupe étend ses engagements à l'ensemble de ses fournisseurs et à leurs sous-traitants.

Évaluation RSE de nos partenaires

Les partenaires permettront à Romande Energie ou à un tiers indépendant de réaliser une évaluation RSE de leur organisation. Les performances environnementales, sociales et éthiques seront évaluées et catégorisées de A à G, à l'image de l'étiquette énergie. Cette échelle va du vert foncé (catégorie A pour des performances exceptionnelles) au rouge vif (catégorie G, performances insuffisantes). En cas de refus d'évaluation ou de score insatisfaisant, le fournisseur ou se verra accorder un délai de 12 mois pour améliorer sa situation, sans quoi le déréférencement sera automatique. Les fournisseurs ayant des résultats moyens ne seront pas exclus et pourront bénéficier d'un accompagnement pour progresser.

Responsabilité économique

En tant qu'énergéticien, Romande Energie a pour mission d'accélérer la décarbonisation de la Suisse romande. Le pilier économique soutient l'expansion du Groupe dans le domaine des énergies renouvelable et se positionne comme un acteur incontournable de proximité pour accompagner ses clients dans leur transition énergétique.

Dans une industrie qui s'éveille à l'expérience clients, le pilier économique soutient une culture de l'innovation ouverte aux parties prenantes et radicalement orientée vers sa clientèle par l'intermédiaire des technologies digitales, des méthodes agiles et de l'intelligence collective.

Responsabilité numérique

La responsabilité numérique est essentielle pour Romande Energie et s'intègre dans ses trois piliers RSE. Le Groupe travaille à la refonte digitale de tous ses services pour offrir une transition numérique durable et innovante, en respectant des critères éthiques, sociétaux et environnementaux. Les expertes et experts de Romande Energie participent à des groupes de recherche et de réflexion sur l'éthique numérique en Suisse romande.

Conscient de l'impact environnemental de son data center, Romande Energie a pris des mesures pour réduire sa consommation d'énergie, comme l'installation d'une allée froide et l'intégration systématique de critères énergétiques dans les appels d'offres de matériel.

Économie circulaire

Romande Energie intègre l'économie circulaire dans sa stratégie et ses actions concrètes pour soutenir la décarbonation, comme par exemple le recyclage des anciens compteurs, lors de leur remplacement. Dans l'économie circulaire, les produits, l'énergie et les matériaux restent en circulation, réduisant ainsi la consommation de matières premières primaires et des déchets. Cette approche prend en compte l'entier du cycle de vie des produits, de l'extraction des ressources naturelles au recyclage/valorisation.

Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail sont essentielles pour Romande Energie et font partie des objectifs d'entreprise. Nous nous engageons à respecter des normes élevées et à protéger nos collaboratrices et collaborateurs ou toute autre partie prenante à nos activités. Chacune et chacun doit suivre les principes de sécurité, ainsi que les règles de prévention. Leur respect est une des conditions de leur contrat de travail.

La protection de l'environnement est également cruciale et est régie par des directives et mesures appropriées afin d'éviter tout type de pollutions (eaux, air, sol).

Le mobbing, la discrimination, la violence et le harcèlement moral ou sexuel ne sont pas tolérés. Nous créons un environnement authentique et inclusif où chacune et chacun peut être soi-même, indépendamment de ses origines, handicaps ou orientation sexuelle. Pour ce faire, un projet « diversité et inclusion » est conduit de manière transversale au sein du Groupe.

Nous attendons de tous nos partenaires qu'ils respectent les droits humains, protègent l'environnement, gèrent les risques sanitaires et de sécurité et évitent les produits à obsolescence programmée tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.



3 Règles de déontologie & d'éthique et directive contre la corruption

Bien qu'en général, seul « l'Acheteur » soit mentionné ci-après, ce code s'adresse à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe Romande Energie traitant avec des fournisseurs.

Code d'éthique et de comportement envers les fournisseurs

L'Acheteur véhicule l'image du Groupe Romande Energie à l'extérieur. Son éthique personnelle, sa probité, son professionnalisme et sa fermeté sont autant de gages d'efficacité pour son action. Ils sont aussi un élément de réputation et de l'image de l'entreprise.

L'éthique des Achats : les règles d'or

Acheteur : une œuvre collective, une éthique irréprochable

- Association des utilisatrices et utilisateurs à la définition des besoins.
- Prises de décision dans la transparence et la coopération, en toute indépendance de jugement (éviter les situations de conflit d'intérêts).
- Discipline dans l'application des décisions prises, dans le respect strict de la loi et des règles de la concurrence.
- Légitimation des moyens utilisés.

Vis-à-vis des fournisseurs-partenaires : équité, impartialité

- Exactitude et cohérence des informations fournies.
- Même niveau d'information à tous.
- Transparence.
- Sélection et attribution des marchés sur la base de critères clairs et objectifs.
- Respect des contrats, promesses et engagements.
- Règlement rapide et correct des différends et imprévus.
- Pas d'abus d'une position significative sur le marché en tant que client.
- Pas de mise en situation de dépendance d'un fournisseur.

La fonction Achats nécessite également :

- Loyauté, respect, courtoisie et équité, envers chaque interlocutrice et interlocuteur, durant les phases de préparation et de mise en œuvre d'un projet.
- Transparence avec les Achats dans la communication des informations pertinentes, de la part des collaboratrices et collaborateurs et de la Direction, lors de rencontres avec des fournisseurs.
- Respect mutuel de la discrétion et du caractère confidentiel des informations de nature à porter atteinte aux intérêts des fournisseurs comme à ceux de Romande Energie, voire d'une cliente ou d'un client.
- Programmation du travail des Achats pour éviter le chevauchement de priorités, la redondance d'analyses et les pertes de synergies.

Règles de la concurrence

Romande Energie défend une concurrence loyale, efficace et ouverte. Dans ses choix, l'Acheteur tient compte de critères de développement durable. Il attribue des mandats à des entreprises respectant les dispositions des conditions de travail et de sécurité.

L'Acheteur exerce ses actions sans contrainte et en libre choix de conviction. Il évite toute action qui pourrait être ressentie par les fournisseurs comme une pression, par exemple :

- Les engagements de réciprocité (achat en contrepartie d'une vente).
- Les conditions qui mettent les fournisseurs en réelle position de dépendance vis-à-vis de Romande Energie.



Important !

Toute contre-affaire doit être obligatoirement déclarée à l'Acheteur via un document signé par l'ensemble des parties prenantes concernées. Cette déclaration vise à assurer la transparence et à prévenir tout conflit d'intérêts potentiel.

Le conflit d'intérêts et délits d'initiés

Le conflit d'intérêts survient lorsqu'une personne favorise son intérêt personnel au détriment de son devoir. Par exemple, détenir des actions d'un partenaire de Romande Energie ou avoir des liens personnels avec des personnes hiérarchiquement supérieures pourrait influencer les décisions. Dans ce cas, la personne doit se retirer du projet.

Si des fournisseurs ont des liens familiaux ou si une collaboratrice ou collaborateur détient au moins 5% de son capital, la personne doit immédiatement en informer le service Achats.

Romande Energie Holding SA est une société suisse cotée en bourse. Ainsi, toute personne qui obtient pour elle-même ou un tiers un avantage financier en exploitant une information dite d'initié peut faire l'objet de poursuites pénales, conformément à l'art. 154 LIMF.

Pour éviter tout risque, nous interdisons ainsi à nos fournisseurs et leur personnel ayant accès à des informations confidentielles de procéder à des transactions boursières sur l'action de Romande Energie Holding SA, pendant toute la durée des relations contractuelles avec une société du Groupe Romande Energie.

Principe général et respect de la loi contre la corruption

Romande Energie adopte une politique de tolérance zéro envers la corruption et s'engage à mener toutes ses affaires de manière éthique, dans le respect des lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de lutte contre la corruption.

Dans le cadre des affaires, aucune collaboratrice ou aucun collaborateur de Romande Energie, ni aucune autre personne ou entité associée à Romande Energie, ne doit autoriser ou offrir de bénéfice pécuniaire ou autre, dans le but d'obtenir un avantage personnel, commercial, contractuel ou réglementaire.

Réciproquement, il est interdit au personnel de Romande Energie ou à un partenaire de solliciter, se faire promettre ou accepter un avantage injustifié (voir paragraphe suivant) même si cela ne conduit pas à l'attribution d'un marché.

Faire appel à des intermédiaires pour réaliser de tels actes est également prohibé.

L'entier de ce qui précède vaut aussi bien pour les relations d'affaires du secteur privé que du secteur public.

Plafond de tolérance pour les cadeaux : 200 francs suisses

Offrir ou accepter des cadeaux raisonnables est permis, mais il faut éviter ceux qui pourraient être perçus comme inappropriés ou placer les bénéficiaires dans une position d'obligation. Solliciter des cadeaux est interdit. Sont considérés comme cadeau les présents, les invitations à un repas, un spectacle, ou autres divertissements.

Le caractère illégal du cadeau dépend de la volonté de la personne qui l'offre. S'il est offert dans le but d'influencer une prise de décision ou d'obtenir un avantage, ce comportement constitue un acte de corruption. En revanche, un cadeau raisonnable offert pour entretenir les relations commerciales ou marquer une occasion particulière est toléré pour autant qu'il reste raisonnable.

Par conséquent, l'offre ou la réception de cadeaux ne sont pas interdites, tant qu'elles respectent les conditions suivantes :

- **Valeur maximale** : inférieure ou égale à 200 francs suisses.
- **Forme** : Pas d'argent liquide ou équivalent (par ex. bon d'achat).
- **Objectif** : Ne pas influencer les décisions commerciales.
- **Proportionnalité** : être raisonnable dans toutes les circonstances.
- **Fréquence** : Ne pas être offert de manière régulière.
- **Période** : Ne pas être offert durant une procédure d'attribution de marché.
- **Transparence** : Être offert en toute transparence et non secrètement.
- **Enregistrement** : Doit être enregistrée dans la comptabilité avec précision sur la raison de la dépense.
- **Légalité** : Respecter les lois et pratiques nationales.

Invitations à des événements commerciaux ou de réseautage

Les invitations à des événements de réseautage ou commerciaux (y compris voyages d'affaires) sont une manière légitime d'entretenir des relations d'affaires. Les dépenses raisonnables engagées en faveur d'un tiers (agent public ou personne du secteur privé) à ces événements peuvent être acceptées, tant qu'elles ne sont pas répétées souvent.

Cependant, les frais de logement et de transport doivent toujours être pris en charge par la personne invitée et non par l'entreprise.

Toutes ces dépenses doivent être appropriées, proportionnées, transparentes et enregistrées de manière adéquate et précise (en incluant une documentation justificative) dans les états financiers.

Les mêmes principes s'appliquent pour les invitations provenant de tiers et s'adressant à des collaboratrices ou collaborateurs de Romande Energie ou à ses partenaires.

Adhésion du fournisseur

Le partenaire adhère à la présente charte et s'engage à travailler avec le Groupe Romande Energie dans le respect des principes énoncés ci-dessus, et ce pendant toute la durée de la relation contractuelle. Il doit aussi informer et faire respecter ces engagements par l'ensemble de son personnel (y compris temporaire et intérimaire), partenaires, fournisseurs, et sous-traitants dans ses relations d'affaires avec le Groupe Romande Energie.

Service Achats Groupe

Romande Energie SA

Rue de Lausanne 53, Case postale, CH-1110 Morges 1
+41 21 802 91 11 | achats@romande-energie.ch

Validé par le Comité de Direction
du Groupe, le 11/11/2024